

Question écrite de Madame Caroline CASSART à Yves COPPIERTERS, Ministre de l'Environnement, sur la cartographie des zones de prévention des captages d'eau

M. le Ministre pourrait-il me faire parvenir une cartographie des zones de prise d'eau, de prévention des captages d'eau, et de surveillance des captages d'eau en Wallonie ?

Pour une meilleure lisibilité, pourrait-il me faire parvenir cette cartographie province par province ?

Je désirerais avoir cette cartographie sur l'ensemble des zones susmentionnées, c'est-à-dire les zones I, IIA et IIB visées par la partie réglementaire du Code de l'eau. Ainsi que les zones de surveillance.

Pourrait-il également ventiler le nombre d'hectares que représente chacune de ces zones ?

La réponse du Ministre

Madame la Députée, dès le début des travaux sur les arrêtés dits pesticides, j'ai chargé l'administration de la production des données sourcées permettant l'information la plus précise quant à l'impact des mesures. Le Géoportail wallon reprend ainsi l'ensemble de la cartographie des zones de prévention qui sont arrêtées, celles qui sont à l'enquête publique et les zones forfaitaires. Il s'agit de données de référence et publiques en la matière.

Les zones de prise d'eau, la zone I correspondant à l'aire géographique dans laquelle est installé un ouvrage de surface de prise d'eau, sont délimitées par une ligne située à une distance de 10 mètres des limites extérieures des installations de surface strictement nécessaires à la prise d'eau. Les tracés des zones de prise d'eau sont généralement repris dans les autorisations de prise d'eau ou permis d'environnement, mais ne sont pas cartographiés.

Nous ne pouvons donc pas vous transmettre cette information sur le plan cartographique. Les données sont accessibles, elles, par province. Concernant les superficies en hectares que représente chacune des zones IIA, IIB visées par la partie réglementaire du Code de l'eau ainsi que les zones de surveillance, ma volonté est d'assurer des données réalistes qui illustrent la réalité de terrain.

Ces données sont en cours de mise à jour. Je vous propose de vous transmettre l'ensemble de ces informations actualisées dans les meilleurs délais, mais ma collaboratrice me dit que la réponse est en cours de chargement sur la plateforme.

Réplique

C'est vrai que ces données sont extrêmement importantes pour moi afin que je puisse travailler sur ce dossier. Vous l'avez dit, il y a des données qui sont totalement publiques, qui sont sur le Géoportail wallon. Par contre, j'ai du mal à croire que cette cartographie pour les zones susmentionnées, c'est-à-dire les zones I, IIA et IIB ne sont pas connues à l'heure actuelle, au vu de l'état d'avancement du dossier qui nous concerne dans cette Commission. Par conséquent, je prendrai connaissance sur le portail des données que vous me communiquerez et reviendrai vers vous si nécessaire.